L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 SEPTEMBRE 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES.
G. F. WEISSE, S. DUPUIS,
C. LOVERGNE, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 17 SEPTEMBRE 1858.

A NOS ABONNES.—Le premier numéro de l'*Abeille* dans la Rue de Chartres, entre Conti et Bienville, était malade depuis quelques jours, mais il a été remis à ses abonnés qui ne le recevront vendredi matin, également le journal de sa le faire remettre dans les bureaux.

Les personnes à qui l'ABEILLE sont priées de nous envoyer des changements à la se[illegible] raison de 25 CENTS pour les six ans. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour

[illegible] & Lanauze—Marchandises sèches, [illegible] Bisso—Rhum et liqueurs de la Jamaique [illegible] Fay & Co.—Meubles, glaces, etc., à dîner. Pat Kelly—Marchandises sèches. [illegible] Mc—Marchandises sèches. [illegible] Fay—Meubles, glaces, gravures, [illegible] Bisso—Rhum et liqueurs.

DE LA PROPRIETE DES CHEMINS DE FER.

Il est de notoriété que les chemins de fer, comme tout a été et comme il en sera de toutes les autres inventions, passées et futures, n'ont été à leur première impression et un doute que lorsque les ouvriers, sans frais, [illegible] ont le moyen de la reflexion ; ce que, [illegible] arrivé, on n'aime rien également le *statu quo* de *Kaleidos*.

Nous ne parlons pas ici des découvertes [illegible] de vue de l'avenir ; nous entendons [illegible] frappé à l'un appréciation datée [illegible] ; nous voulons [illegible] sans frais ;